



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 05 FEVRIER 2020

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Début de séance : 19 h

Affiché le 10 février 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 35

L'An Deux Mille Vingt, le 05 Février, à 19 h, le Conseil Municipal de Charenton-le-Pont s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Hervé GICQUEL, Maire.

- **Etaient présents** : M. GICQUEL, Mme MAGNE ; M. SEGALAT, Mme LEHOUT-POSMAINTIER ; M. GAILHAC ; M. CRON ; Mme CERTIN ; M. TURANO ; Mme HERBERT ; M. BOCCARA ; M. MIROUDOT ; M. VAN DEN AKKER ; M. DROUVILLE ; Mme LYET ; M. ROURE ; Mme GRUBER ; Mme DREVENAK ; M. BENOIT ; Mme MENOUE ; Mme OBENANS ; Mme GONNET ; Mme EL HARTI ; Mme MEUNIER ; M. MAZURE ; M. GABISON ; Mme DE LA BRETEQUE ; Mme NGUYEN - « **Charenton Demain** »
- M. BELLAÏCHE - « **Charenton avant Tout** »
- Mme UDDIN ; - « **Réinventons Charenton** »
- M. RAMBAUD – « **Construire l'avenir à Charenton** »
- Mme BERTRAND - « **Pour Charenton : l'humain et l'écologie** »

Etaient excusés : Mme MOLINA ; M. FAINTUCH ; M. CARREL ;

Etaient absents : Mme GRATIET

- 1) **Désignation du secrétaire de séance : Monsieur VAN DEN AKKER**
 - 2) **Adoption du Procès-verbal séance du 11 décembre 2019**
Rapporteur : Monsieur le Maire
 - 3) **Présentation des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT**
Rapporteur : Monsieur le Maire **Délibération 20/001**
- Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- 4) **Remboursement exceptionnel de la contravention de voirie acquittée par Mme F pour stationnement irrégulier**
Rapporteur : Monsieur TURANO **Délibération 20/002**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité des voix exprimées (une abstention – groupe « **Charenton avant Tout** »), de rembourser à Mme F la somme de 66 € au motif qu'elle a été verbalisée pour s'être garée sur un emplacement de stationnement interdit qui aurait dû faire l'objet d'un reclassement en place de stationnement payant.

- 5) **Piscine Telemaco Gouin – Demande de subvention auprès du Conseil régional d'Île-de-France au titre du Plan Piscines pour la réhabilitation/extension et du Conseil Départemental du Val-de-Marne**
Rapporteur : Madame CERTIN **Délibération 20/003**

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, le projet de réhabilitation de la piscine.
 Il a également autorisé Monsieur le Maire à solliciter des subventions :

- une auprès de la Région d'Île-de-France, au titre de son Plan Piscines.
 La subvention peut cofinancer le projet à hauteur de 10% des dépenses HT subventionnables dans la limite de 800 000 €
- une auprès du Conseil départemental du Val-de-Marne

- 6) **Rapport d'Orientation Budgétaire 2020**
Rapporteur : Monsieur SEGALAT **Délibération 20/004**

Le Conseil Municipal a pris acte, **à l'unanimité des voix exprimées (le groupe « Réinventons Charenton » ne participe pas au vote)**, de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité, de la transmission du rapport d'orientation budgétaire et de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

- 7) **Autorisation donnée à Monsieur le Maire de verser à l'association « Fédération des Combattants et Résistants Franco-Arméniens » une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2020**
Rapporteur : Monsieur BOCCARA **Délibération 20/005**

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, de verser à l'association « Fédération des Combattants et Résistants Franco-Arméniens », une subvention exceptionnelle de 720 €.

- 8) **Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Sportive SAINT CHARLES BASKET BALL CHARENTON/SAINT MAURICE, pour les festivités programmées dans le cadre du Centenaire du club**
Rapporteur : Madame CERTIN **Délibération 20/006**

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, de verser à l'association sportive la Saint Charles Basket Ball Charenton-Saint Maurice, une subvention exceptionnelle de 4000 €.

- 9) **Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention portant superposition d'affectations d'emprises portuaires nécessaires à la circulation piétonne et cycles avec le Port Autonome de Paris au profit de la Commune**
Rapporteur : Monsieur CRON **Délibération 20/007**

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, la convention de superposition d'affectations d'emprises portuaires avec le Port Autonome de Paris.

Il a autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention de superposition.

La convention est conclue sans limitation de durée et ne donne pas lieu à indemnisation.

- 10) Approbation de la rétrocession par la commune de Charenton-le-Pont du bail commercial du local préempté sis 125 rue de Paris**
Rapporteur : Monsieur MAZURE **Délibération 20/008**

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, la rétrocession du bail commercial exploité dans le local commercial sis 125 rue de Paris à Charenton-le-Pont à la société PAYSAN VRAC, au montant de 33 000 € et aux conditions financières du bail.

- 11) Avis du Conseil Municipal sur le transfert et le classement des parcelles privées cadastrées B 206 et B 209 dans le domaine public communal**
Rapporteur : Monsieur GAILHAC **Délibération 20/009**

Le Conseil Municipal a émis, **à l'unanimité**, un avis favorable sur le projet de transfert dans le domaine public de la Commune, des parcelles privées cadastrées B 206 et B 209. Il a approuvé le plan d'alignement

- 12) Avis sur le projet de Zone à Faibles Emissions (ZFE) ou Zone à Circulation Restreinte (ZCR) d'Ivry-sur-Seine**
Rapporteur : Monsieur TURANO **Délibération 20/010**

Le Conseil Municipal a émis, **à l'unanimité**, un avis favorable sur les projets de Zone à Faibles Emissions (ZFE) ou Zone à Circulation Restreinte (ZCR) de la ville d'Ivry-sur-Seine assorti des points de vigilance suivants :

- le déploiement de la ZFE doit s'appuyer sur des mesures d'accompagnement par les pouvoirs publics (Etat et collectivités) pour aider au financement de véhicules propres

- 13) Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'indemniser les commerçants qui ont subi des dommages sur leurs matériels lors du forum des associations**
Rapporteur : Monsieur MAZURE **Délibération 20/011**

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, à indemniser les commerçants qui ont subi des dommages sur leurs matériels lors du forum des associations. Il précise que l'indemnisation se fera à hauteur de 10 000 € maximum pour la totalité des dégradations constatées sur présentation des factures acquittées des réparations.



- 14) Vœu d'urgence de la commune de Charenton-le-Pont**
"L'amélioration des transports en commun en Ile-de-France n'est pas une option ! »
Rapporteur : Monsieur le Maire **Délibération 20/012**

Le Conseil Municipal a adopté, **à l'unanimité**, le vœu intitulé « L'amélioration des transports en commun en Ile-de-France n'est pas une option ! ».
 Il exige de l'Etat et des parlementaires qu'ils prennent leur responsabilité afin que l'Etat respecte les engagements qu'il a signés vis-à-vis des Franciliens pour le Contrat de Plan Etat-Région, et leur demande d'inscrire 400 millions d'euros aux prochains budgets 2020, 2021 et 2022.

15) Vœu contre la réorganisation du bureau de Poste de Charenton-le-Pont**Rapporteur : Monsieur le Maire****Délibération 20/013**

Le Conseil Municipal a adopté, **à l'unanimité**, le vœu contre la réorganisation du bureau de Poste de Charenton-le-Pont.

Il s'oppose résolument à ce projet de réorganisation des activités de la Poste et exige que les services de la Poste soient renforcés localement au bénéfice de la population et des salariés du territoire

Fin de séance : 20h45

**Toutes les délibérations et les documents sont consultables
auprès du service Administration Générale (Hôtel de Ville – 48 rue de Paris).**